

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois. Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir le plus tôt possible, pour être publiée dans le mois de la mois suivant. Les pages étant limitées, on voudra bien se conformer à ces conditions.

S. R. BROWN, Editeur et Gérant, 106e Côte, Rue Dundas, London, Ont.

LONDON, JUILLET 1898

ONZIEME CONVENTION

Avis est par le présent officiellement donné que la prochaine Convention régulière, la onzième, du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, sera tenue en la Cité de Québec, Province de Québec, le Quatrième Mardi d'Avril, 1898, commençant à 9 heures, à midi.

S. R. BROWN, M. F. HACKLET, Grand Sec. Grand Pres.

CONVENTION DE QUEBEC.

TAUX DE CHEMINS DE FER

Le taux des Chemins de Fer pour la Convention de Québec sera sur le plan des certificats; c'est à dire qu'il faudra payer le prix d'un billet simple pour Québec, et obtenir au point de départ un certificat de délégué à la Convention. Ce certificat sera attesté à la Convention par le Grand Secrétaire, et alors un billet de retour gratis sera émis par l'agent à Québec sur présentation du certificat signé par le Grand Secrétaire.

Les délégués doivent acheter un billet de première classe pour aller. Un reçu certificat leur sera délivré gratis par l'agent de qui le billet pour aller sera acheté. Aucun autre genre de certificat ne sera reconnu.

Il ne sera fait aucune remise parce que les délégués auront manqué d'obtenir un certificat ou d'observer les conditions qu'il comporte.

Les épouses des délégués qui accompagneront leurs époux à la Convention pourront obtenir le même taux de passage que les délégués.

Le taux mentionné plus haut a été obtenu à la condition que nous aurons au moins 100 délégués à la Convention. C'est pourquoi nous suggérons à ceux qui ont l'intention d'être présents de se conformer aux règlements concernant ce taux, et de ne pas prendre avantage d'aucune excursion qui pourrait avoir lieu d'un point quelconque, si cela pourrait avoir pour effet de réduire le nombre de ceux ayant des certificats à moins de 300, et alors, comme de raison, ceux-ci auraient à

payer le prix d'un tiers de billet pour retourner.

TAUX DES HOTELS

Table with 3 columns: Hotel, Accommodation, and Taux. Lists hotels like Hotel Frontenac, Hotel Victoria, etc.

SUCCURSALES ARRIEREES

Stanstead, P. Q., 27 Mai, 1898.

Freres: J'ai reçu du Grand Secrétaire un état montrant que plusieurs succursales de l'Association sont arriérées envers le Grand Conseil.

Les Représentants et Substitués de ces succursales sont par la présente notifiés que leurs Lettres de Créance ne seront pas honorées à la prochaine Convention du Grand Conseil, à moins que tous les arriérages dus par leurs succursales respectives pour le Fonds Général et le Fonds des Bénéfices aient été payés. Le délégué d'une succursale arriérée ne sera pas admis.

Fraternellement à vous, M. F. HACKLET, Grand Président.

NOTES.

Le Bonus de un dollar pour chaque initiation, accordé par le Grand Conseil, sera discontinu à partir du 1er jour de Juillet, 1898. Les succursales devront accepter le présent avis comme officiel.

Frère E. J. Duggan, de la Succursale No. 26, est maintenant le Seigneur Duggan, de Murray Bay, P. Q., ayant hérité du titre et de la Seigneurie, à la morte récente de son frère, feu Wm. Duggan.

Des modifications et amendements à la constitution, aux lois, règlements, règles d'ordre et au Code de Procédure de l'A. C. B. M. peuvent être faits à toute Convention régulière du Grand Conseil, par un vote des deux tiers des membres présents et ayant droit de vote à telle Convention.

Les officiers des succursales voudront bien se rappeler que la taxe per capita, la taxe d'initiation et l'honoraire du Médecin Examineur en Chef pour le trimestre finissant le 30 Juin, 1898, sont passés dus, et qu'ils devraient être payés sans plus tarder. Voyez les clauses 60ème, 117ème et 176ème de la constitution.

Les amendements proposés à la Constitution doivent être envoyés au Président du Comité des lois du Grand Conseil le ou avant le 1er Juillet, 1898.

Aucuns amendements qui ne seront pas ainsi envoyés ne seront pris en considération à aucune session du Grand Conseil en Convention.

On nous a prié d'annoncer pour l'information des délégués des Provinces Maritimes et de ceux qui pourront les accompagner à la convention

de Québec que le C. P. R. est à organiser un parti de tous ceux qui désirent visiter Montréal, et que ce voyage coûtera seulement qu'une petite somme additionnelle au taux régulier par les autres routes. Mr A. H. Notman, de St. Jean, N. B., donnera de plus amples détails.

ELOGE DE L'A. C. B. M.

Prononcé par l'Assistant Grand Secrétaire, Frère J. E. H. Howison, à Hildbury, Ont., dans une Séance Ouverte de la Succursale No. 50.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs:—C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation que m'a faite Mr Kellackey de venir le rencontrer ici pour adresser la parole à des compatriotes, dans notre langue, sur l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. C'est aussi par devoir et par amour de notre association que j'ai accepté cette invitation, et réalisant bien que je suis mieux habitué au travail du bureau général de la société qu'à parler en public, je sens le besoin de réclamer votre indulgence et je compte sur mon amour de l'association pour suppléer à ce qui pourra me faire défaut au point de vue oratoire.

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, Mesdames et Messieurs, fut fondée en 1876. Quelques Catholiques de Niagara Falls, États Unis, s'étant réunis, sur le conseil de leur curé, dans le but d'organiser une société de bienfaisance et de charité, décidèrent de fonder une association qu'ils devaient appeler la Société Catholique d'Assurance. En ayant soumis le plan à l'Evêque de Buffalo, pour son approbation, Sa Grandeur l'approuva chaleureusement, suggérant en même temps de donner à la nouvelle société son nom actuel. En diminutif on la désigna aussi plus communément par les initiales Anglaises C. M. B. A., lesquelles un membre dans la province de Québec expliqua un jour, dans une assemblée comme celle-ci, vouloir signifier:—C'EST MON BONHEUR ASSURÉ.—Cette traduction, bien libre, il est vrai, était tout de même pleine de vérité. Nous aurons l'occasion de le constater dans le cours de notre entretien.

L'Association commença ses opérations en Décembre. Son mode d'affaires est si simple qu'on ne saurait éprouver la moindre peine à en conduire les opérations. Son administration est soignée et économique. Les membres se recrutent dans des succursales. Le corps gouvernant est un Grand Conseil formé de représentants des succursales. Le Grand Conseil est incorporé dans cette province, et aussi dans La Puissance par un acte du parlement fédéral.

Cette incorporation de l'A. C. B. M. dans La Puissance, prouve davantage encore la manière soignée avec laquelle elle est administrée. N'étais ce cette incorporation nous ne pourrions faire affaires maintenant dans la province de Québec sans faire entre les mains du trésorier provincial un dépôt de \$5,000, et prendre une licence spéciale.

Pour perpétuer l'association et protéger ses membres contre les effets d'une épidémie ou d'un taux de décès plus qu'ordinaire, un fonds de réserve a été établi, en 1887, sauvegardé de la manière la plus sûre. Ce fonds de réserve s'accroît en mettant à part 5 par cent de chaque cotisation collectée. Présentement il s'élève à près de \$80,000.

Je ne m'attarderai pas à vous détailler l'échelle des taux chargés par l'association. Les membres d'ici vous fourniront ce renseignement avec plaisir sur demande.

Fondée sur le précepte divin: "Aimez vous les uns les autres"— "Aidez vous les uns les autres;" sous l'égide de l'Eglise Catholique dont plusieurs hauts dignitaires et un grand nombre de messieurs du clergé en sont membres et avec leur appui qui ne lui a jamais fait défaut, l'A. C. B. M. ne pouvait que prospérer et faire sa marque. Des États Unis elle s'étendit bientôt au Canada, traversant les lignes de Détroit à Windsor ou la première succursale Canadienne fut organisée en Février, 1878. L'Association en Canada est maintenant distincte de celle des États Unis depuis le 31 Décembre 1892 époque à laquelle on jugea que nous étions parfaitement compétents pour nous gouverner nous-mêmes. L'association a depuis continué à faire de constants progrès. Aujourd'hui elle compte près de 300 succursales sous sa juridiction, lesquelles comprennent collectivement environ 12,000 membres. Le grain de sénévé a germé et est maintenant un grand arbre dont les nombreuses branches protègent de leur ombre bienfaisante des centaines de familles depuis les Territoires du Nord Océan à l'Océan Atlantique. Rien d'étonnant en cela, Mesdames et Messieurs, car la mission de l'A. C. B. M. est grande et noble. Grâce à elle la veuve et les orphelins sont à l'abri de la noire misère.

"Grâce aux associations de bienfaisance, grâce à la C. M. B. A. disait un prêtre, la charité, la fraternité forme la porte au dénuement et au désespoir. Cette garantie matérielle donnée à la veuve et à ses enfants, est comme un rayon qui illumine le chevet du mourant et jette ou ne sait trop quelle consolante clarté dans la tristesse du deuil qui les frappe. Ah! c'est qu'on a la certitude que la main ne viendra pas s'assoier au foyer, et que les enfants pourront recevoir une fraction de ce pain béni qu'on appelle l'éducation chrétienne."

L'Association a déjà distribué à cette fin près d'un million et demi de piastres. Et cette large somme, qui représente les réclamations de décès, a été toute payée sans contestation aucune de la part de l'A. C. B. M. Y a-t-il une compagnie d'assurance sur la vie en existence aujourd'hui qui a fait ou pouvait faire plus que cela. Non, pas une, mais il y en a plusieurs qui ont fait beaucoup moins.

L'A. C. B. M. n'a pas seulement pour but de secourir la veuve et les orphelins, elle tend encore à améliorer la condition sociale, intellectuelle et morale de ses membres et à les rendre meilleurs en leur inculquant des principes d'intégrité, de sobriété et de frugalité. Elle les unit aussi dans les liens de la fraternité la plus noble et la plus durable, la fraternité Chrétienne Catholique, ne faisant aucune distinction d'origine ou de condition, sauf de pratiquer la Foi de nos pères, d'être Catholiques pratiquants.

L'A. C. B. M. est aussi un puissant facteur contre l'imprévoyance.

"Au point de vue économique, dit l'auteur d'un essai sur la mutualité, celle-ci non seulement provoque l'épargne, mais elle remplit encore les fonctions d'une véritable caisse d'épargne, en faisant fructifier les montants qui lui sont confiés, et de la façon la plus avantageuse. C'est au double, souvent au triple, assez fréquemment dans des proportions bien plus fortes encore, qu'elle rembourse les sommes qu'on lui a versées aisément, sans se gêner, au lieu de les dépenser en futilités, comme il serait arrivé infailliblement dans la plupart des cas, si on les avait gardées en mains. A la fin de sa vie on se retrouve ainsi en face d'épargne dont la bienfaisante accumulation nous surprend nous-mêmes; épargnée que l'association a petit à petit, ramassées à notre crédit et